



LES CONFLITS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Mémoire de géopolitique

Du colonel PRAK SITH (Gendarmerie du Cambodge)

Dans le cadre de l'étude dirigée

"Géopolitique de l'Afrique noire"

Sous la direction de : Monsieur Pascal CHAINGNEAU

Administrateur général du C.E.D.S

Professeur à l'Université Paris V

Professeur à H.E.C

Avocat international

PARIS, Avril 2002

SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE

L'AFRIQUE DE L'OUEST FACE A LA GUERRE

LES CONFLITS INTERNES

LES PAYS EN ETAT DE CRISE

DEUXIEME PARTIE

LA PREVENTION DES CONFLITS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

LES ACCORDS DE COOPERATION EN MATIERE DE DEFENSE

PERSPECTIVE ET CREDIBILITE D'UNE DEFENSE SOUS-REGIONALE

FICHE DE PRESENTATION

1- LES CONFLITS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

2- Colonel PRAK SITH (Gendarmerie du Cambodge)

3- Mars 2002

4- Division C (C2)

5- Mémoire de géopolitique

6- Résumé : L'Afrique de l'Ouest, comme d'autre région du monde, n'échappe pas aux conflits militaires qui prennent la forme de conflits internes .

Quant au système de la politique ouest africaine, caractérisé par des Etats faibles car généralement peu sûrs d'eux-mêmes et tenant surtout leur légitimité d'un héritage colonial qui ne revoit pas aux anciennes solidarités ethniques et linguistiques africaines mais aux partages entre puissances coloniales .

Après une étude de cas des principales guerres récentes dans la sous région, on doit étudier aussi l'état des armées nationales ouest africaines et leurs relations avec les principales puissances intervenant, qui a conclu avec des nombreux Etats des accords de coopération militaire .

En fin on débâtera de la prévention et de la dynamique de sortie des conflits en Afrique de l'Ouest .

7- Mots clefs : Afrique Ouest, conflit, interne, crise, prévention, désarmement, démocratie, démobilisation, Etat de droit, infrastructure, Nations Unies, OUA, CEDEAO .

GLOSSAIRE

AMT : Assistance militaire technique

ANAD : Accord de non-agression et d'assistance en matière de défense

AOF : Afrique occidentale française

CEDEAO : Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest

CMRN : Comité militaire de redressement national

ECOMOG : Economic community monitoring group

FMI : Fonds monétaire international

MFDC : Mouvement des forces démocratiques de Casamance

MMC : Mission militaire de coopération

ONG : Organisation non- gouvernementale

ONU : Organisation des Nations Unies

OTAN : Organisation de traité de l'Atlantique Nord

OUA : Organisation de l'unité africaine

PAM : Protocole d'assistance mutuelle

PNB : Produit national brut

RUF : Front uni révolutionnaire

UEO : Union de l'Europe Occidentale



L'AFRIQUE DE L'OUEST

PREAMBULE

L'Afrique de l'Ouest n'a pas connu de guerres interétatiques d'une réelle gravité et, pourtant, l'insécurité n'y constitue pas un phénomène nouveau. Un certain nombre d'événements graves ont révélé les troubles potentiels qui menacent cette partie du continent : l'expulsion brutale par le Nigeria de près d'un million d'immigrés, les révoltes islamistes au Nord du Nigeria, la résistance des Dioula au Sénégal contre l'arrivée en Casamance de paysans wolofs fuyant la sécheresse, les deux conflits frontaliers de 1975 et 1985 entre le Mali et le Burkina Faso, la révolte touarègue au Mali et au Niger. Les frontières du Sénégal et de la Mauritanie ont connu des heurts meurtriers et, malgré la volonté politique de les endiguer, les motifs de guerre sont loin d'être tous réglés. Citons encore les conflits frontaliers entre le Cameroun et le Nigeria, la Guinée-Bissau et le Sénégal, les effets récents de la dévaluation du Franc CFA et enfin le récent conflit au Libéria qui, depuis 1989, a provoqué plus de 150 000 morts et plus d'un million de réfugiés dans les pays voisins.

Tous les conflits sont des facteurs d'instabilité et hypothèquent la sécurité et le développement de la sous-région. Ces guerres civiles sont en partie dues aux divisions fondamentales nées de la colonisation. L'ordre mondial d'alors a eu sur les conflits en Afrique un impact très important car les puissances européennes, poussées par des considérations religieuses, politiques, militaires et économiques, rivalisèrent pour coloniser le continent.

En quelques décennies, des populations qui s'ignoraient furent amenées à comparer leurs cultures respectives et contraintes de les rejeter sous le prétexte d'avoir à créer une nation aux frontières précises mais artificielles, dont l'unité ne pouvait se faire qu'en adoptant la culture du colonisateur.

Mais après les indépendances, l'une des premières sources de division de l'Afrique en général et de la région ouest-africaine en particulier fut la nécessité pour les Etats nouvellement indépendants de se doter d'une politique originale par rapport à celle de leurs voisins. Ceci les incita à rechercher des protections idéologiques à l'extérieur du continent. La création de ces Etats-nations à partir d'ethnies désunies a développé des rivalités

artificielles entre les Etats en les plaçant sous la dépendance d'idéologies venues de l'extérieur .

L'Afrique de l'Ouest est en outre traversée par de grands fleuves(Niger, Sénégal, Gambie) qui devraient lui permettre de produire l'énergie nécessaire à l'irrigation des terres . Mais en dépit de toutes ses ressources, de sa situation géographique, de ses atouts stratégiques et militaires, cette région vit une crise inquiétante . La rémunération insuffisante des revenus agricoles des paysans et la variation du prix des matières premières attisent la colère des paysans . Malheureusement, la rancœur paysanne ne s'exprime absolument pas sur le plan politique .

Par ailleurs, certains marchés se sont profondément modifiés . Les productions d'arachide au Sénégal, au Niger et au Nigeria, de l'huile de palme au Bénin par exemple, sont réduites du fait que la moitié des oléagineux commercialisés à travers le monde sont le tournesol, le colza, le soja en provenance des Etats-Unis, de l'ex-Union soviétique et de l'Europe occidentale .

La diminution de la part des matières agricoles et minières des pays ouest africains sur les marchés internationaux, due à la concurrence des pays d'Asie et des pays développés, accentue cet effondrement . L'échec économique a contribué à nourrir la contestation politique en Afrique . On assiste en effet depuis quelque temps au niveau des paysans africains à une volonté de démocratisation dont le réveil est aussi la conséquence de l'arbitraire politique . Dans certains pays de l'Afrique de l'Ouest, des évêques jusqu'alors prudents se sont réveillés et ont contribué à ébranler les structures politiques inadaptées à l'évolution des sociétés . Ce sont encore des évêques, choisis par leurs compatriotes, qui ont présidé les conférences nationales, au Togo en juillet 1991 et au Bénin en 1990 par exemple .

Dès leur prise de pouvoir à l'aube d' indépendances acquises pacifiquement, les dirigeants ouest africains se sont appliqués à mettre entre parenthèses toute vie politique afin d'écarter les citoyens de toute activité publique . C'est ainsi qu'ils ont supprimé toutes les instances électives(les parlements) ou les ont transformées en de simples chambres d'enregistrement . Cette situation a débouché sur une autocratie et un conformisme généralisé avec le parti unique . Celui-ci veut symboliser un système unanimitaire et un creuset où cohabitent courants et ethnies diverses . L'institutionnalisation du parti unique a très vite débouché sur la confusion entre biens publics et biens privés des élites, d'où la corruption . Cette corruption généralisée de la classe dirigeante a engendré l'incivisme des citoyens et perverti peu à peu tous les fonctionnaires . On observe partout, à côté d'Etats ruinés et de trésors publics moribonds, des chefs d' Etats immensément riches .

Ces dix dernières années, la dette ouest-africaine a triplé et son service absorbe un tiers du produit des exportations de l'Afrique de l'Ouest . Cette détérioration a pour effet secondaire l'aggravation des conditions sociales des populations . En outre, la progression désordonnée de la démographie contraint à partager des richesses modestes entre un nombre croissant de consommateurs .L'apparition à travers la sous-région des zones de développement(Côte-d'Ivoire,Nigeria) dont la vigueur et le bien vivre contrastent avec la pauvreté de nombreuses zones immédiatement voisines est génératrice de conflits . La croissance désordonnée de la population, la gestion déplorable des ressources, l'absence d'une véritable politique agricole, sont à l'origine de la famine et de la pauvreté dans la sous-région . La famine est cependant accentuée aussi par les guerres tribales(comme au Libéria) et par l'instabilité politique .

La dépendance organisée du paysannat ouest-africain vis-à-vis des dons internationaux de surplus agricoles constitue autant de détonateurs potentiels, la société rurale ayant été abandonnée au profit des produits d'exportation .

Un autre obstacle est le manque de soutien à la base au niveau national . Dans de nombreux pays, le désir d'instaurer un régime de coopération est moins le résultat des désirs du peuple cherchant une réponse à ses problèmes que le souhait des dirigeants . Le plus souvent, les traités sont conclus sur la base de critères linguistiques et culturels . La coopération est freinée aussi par l'absence d'entreprises privées dotées de qualifications techniques et d'une gestion locale . Pourtant, la sous-région dispose des ressources humaines permettant de pallier cette pénurie : encore faut-il que les dirigeants ouest africains se décident à enrayer l'exode des cerveaux .

Après trente ans d'indépendance, les dirigeants ouest-africains prennent enfin conscience de ce que la sécurité passe inévitablement par des accords interétatiques au niveau régional et sous- régional . C'est dans ce contexte qu'ont vu le jour en Afrique de l'Ouest l'accord de non-agression et d'assistance en matière de défense(ANAD) et le PAM de la CEDEAO précités, qui demeurent des références concrètes . Cette communauté, créée en mai 1975 à Lagos au Nigeria, regroupe seize pays(Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Cap-Vert, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Togo) et a adopté un certain nombre de programmes de coopération . Elle fut créée à un moment de difficultés économiques provoquées par la crise pétrolière, la sécheresse et la crise mondiale . Elle symbolise aussi la volonté et la détermination des Etats d'initier et de diriger d'autres activités au sein de la sous- région grâce à l'intégration économique et la coopération .

Des mesures immédiates doivent donc être prises par la CEDEAO afin de créer cet espace économique où biens et personnes pourront circuler librement . Les dirigeants ouest-africains doivent dépasser leurs déclarations d'intention et leurs multiples conférences et en venir à l'application des mesures préconisées dans la cadre sous-régional par les directives et les recommandation de la CEDEAO . La construction ouest-africaine ne se fera qu'à la condition que la sous-région résolve d'abord ses querelles et conflits internes . Or, l'Afrique de l'Ouest ne pourra y arriver qu'en se dotant d'une organisation militaire capable d'assurer la protection de son espace géographique .

PREMIERE PARTIE

AFRIQUE DE L'OUEST FACE A LA GUERRE

Les conflits en Afrique de l'Ouest bien que limités sont entrain d'embraser toute la sous-région . Il s'agit en général de guerres civiles qui opposent des milices, des fronts . L'Afrique de l'Ouest se trouve ainsi plongée dans une instabilité croissante, d'autant que ces crises sont complexes et freinent tout espoir de développement .

Les Etats de la sous-région, rongés par une politique d'ajustement structurel draconienne, craignent une prolifération des conflits à la libérienne ou à la sierra-leonaise d'autant plus que cette sous-région est devenue le symbole universel des fléaux démographiques, sociaux et environnementaux où l'anarchie criminelle est devenue le vrai danger stratégique .

Toutes ces crises ont pour cause une lutte fratricide pour le pouvoir et le contrôle des richesses minières comme au Liberia ou en Sierra Leone, ou alors pour une revendication identitaire à l'instar de la révolte touarègue, ou encore pour une autonomie territoriale comme en Casamance . L'analyse de ses conflits montre en effet que ces crises répondent plus à une politique de pillage économique systématique, orchestré par les factions en lutte, qu'à des logiques d'idéologie ethnique ou régionale .

Néanmoins, les enjeux territoriaux sont de moins en moins nombreux dans la sous-région . Aujourd'hui, on assiste en Afrique de l'Ouest à une érosion des conflits intraétatiques . En effet, dans la sous-région ce ne sont plus les Etats qui s'affrontent pour défendre leurs nations respectives ni même des armées régulières qui se font face pour protéger leurs populations, mais ce sont des nations virtuelles qui tentent de se faire consacrer internationalement en revendiquant un Etat ou des civils qui montent en première ligne, manipulés par des bandes qui cherchent à se préserver pour se convertir demain en armée nationale quand sonnera l'heure de la reconnaissance internationale .

En Afrique de l'Ouest, la plupart de ces nombreux conflits internes résultent plus de la déliquescence des Etats que de leurs affrontements . Ces Etats cultivent une sorte de violence dégénérante qui tient autant à leur incapacité d'assurer la sécurité du territoire dont ils ont

la charge qu'à leur inaptitude à offrir à chacun les conditions d'une participation politique minimale .

CHAPITRE 1

LES CONFLITS INTERNES

I – LE CONFLIT AU SENEGAL

Le conflit de Casamance est l'exemple type de conflit interne que connaît la sous-région . Il est aussi très significatif de la problématique séparatisme en Afrique . Sa particularité est son mélange de géopolitique interne et de géopolitique externe .



Depuis quelques années, dans cette partie de la sous-région, une rébellion séparatiste dirigée par le mouvement des forces démocratiques de Casamance(MFDC) s'oppose au

pouvoir sénégalais de Dakar . Cette revendication séparatiste casamançaise porte sur un territoire d'à peu près 30 000 km² , soit autant que la Guinée-Bissau et plus que la Gambie, et concerne une population d'un million d'habitants . La rébellion est surtout représentée par l'ethnie Dioula, mais on y trouve aussi des Mandjak et des Peuls . Le mouvement séparatiste est particulièrement implanté en Basse Casamance . La lutte armée est faite sous forme de guérilla par des groupuscules mobiles installés en zone forestière, près des frontières Ce conflit aux origines anciennes a fait depuis trois ans environ un millier de victimes et plusieurs milliers de réfugiés, notamment en Gambie et en Guinée-Bissau . L'armée sénégalaise requise sur tous les fronts du nord au sud à cause de litiges frontaliers avec ses voisins a subi de sérieux revers . Les rebelles, profitant de cette situation, tiennent tête aux forces gouvernementales en entretenant une insécurité jusqu'au pays Dioula à Ziguinchor en Basse Casamance . Des milliers de paysans fuient la violence et vont trouver refuge dans les pays voisins . En effet, les frontières sont utilisées comme zones de repli et de ravitaillement . Les rebelles y trouvent un soutien logistique car ce sont les mêmes ethnies qui y vivent . Ils ont une parfaite connaissance du milieu naturel et le tracé frontalier est pour eux un atout important . La configuration géographique de la région sert beaucoup les rebelles qui bénéficient aussi d'un incontestable soutien de la population dont les plus jeunes, sans emploi, ont rejoint le maquis . Cette aberration géopolitique est pour le pouvoir sénégalais un handicap sérieux . En effet, la discontinuité territoriale est un frein à l'unité nationale sénégalaise, d'autant qu'avec 90% de frontières internationales, la Casamance constitue un maillon faible du Sénégal . Par ailleurs, dans les échanges économiques, l'enclave gambienne entraîne un surcoût en taxes et péages et une formidable contrebande avec les pays voisins .

Les premiers affrontements sérieux ont eu lieu en avril 1990, déclenchés par les rebelles dans un contexte qui leur était favorable . Sur le plan intérieur, le pouvoir est confronté à un mécontentement populaire après des consultations électorales contestées . A l'extérieur, l'armée sénégalaise est engagée le long de la frontière avec la Gambie et, plus au sud, à la frontière avec la Guinée-Bissau où un litige alimenté par la découverte de gisements de pétrole ravive la tension entre les deux pays .

Au Nord, le différend frontalier avec la Mauritanie le long du fleuve Sénégal ne s'estompe guère . Néanmoins, des mesures facilitant la circulation des biens et services et des personnes entre les deux pays ont été prises récemment . Cette décision prouve que le conflit est en voie d'être résolu même si les causes de son déclenchement n'ont pas toutes disparues . Une réelle

volonté politique des deux gouvernements existe pour maintenir la paix et la stabilité le long de la frontière fluviale .

A nouveau en juillet 1992, des affrontements ont lieu entre armées gouvernementales et forces rebelles . Un dispositif militaire est mis en place au sud de Ziguinchor et à Kasa, le long de la frontière bissau-guinéenne . Mais cette fois les forces gouvernementales prennent l'initiative et les conditions de leur intervention sont plus favorables . En effet, les relations avec la Mauritanie sont normalisées . Au Sud, celles avec la Gambie sont plus détendues et la Guinée-Bissau, confrontée à une crise économique grave, se rapproche du Sénégal et affirme sa neutralité dans le conflit casamançais . Le contingent envoyé au Liberia dans le cadre de l'intervention de l'ECOMOG est ainsi rappelé pour des impératifs soi-disant nationaux . C'est dans ce contexte qu'un cessez-le feu est signé à Ziguinchor le 8 juillet 1993 avec, cette fois, la garantie de la Guinée-Bissau . Cet accord préconise :

- un cessez-le feu sur tout le territoire casamançais,
- la libération de tous les prisonniers casamançais,
- le non-renforcement des effectifs militaires dans la région,
- l'arrêt des actions des séparatistes casamançais,
- le libre retour des réfugiés .

Malgré cet accord, l'offensive médiatique du MFDC dénonçant des violations du cessez-le feu par les forces gouvernementales sénégalaises incite peu à l'optimisme . Les touristes sont dissuadés de se rendre dans le région . La fermeture des hôtels et la disparition de touristes français dans la région prouvent bien la détermination des séparatistes .

Le séparatisme casamançais puise aussi sa force dans les différences naturelles et humaines existant avec le reste du Sénégal . La Casamance appartient à une zone tropicale humide, plus proche des pays voisins que du Nord du Sénégal . Par ailleurs, les ethnies casamançaises sont minoritaires et chaque groupe ethnique occupe un espace bien délimité . Les Guinéés en Basse Casamance et en moyenne Casamance, les Peuls en Haute Casamance .

Aussi, la Casamance n'est-elle pas en contact direct avec les Wolof et les Toucouleurs du nord Sénégal . Par contre, le peuplement et l'histoire de le Casamance sont identiques à ceux de la Gambie et de la Guinée-Bissau .

La Casamance est une pure création du colonisateur qui isola cette partie d'un ancien ensemble qui était homogène, mais aussi le fruit du découpage, puis de l'éclatement de l'Afrique occidentale française(AOF) avec l'indépendance du Sénégal en 1960 . A cette division s'ajouteront aussi les vicissitudes de l'Etat post colonial . En effet, les Casamançais ne se sont jamais reconnu dans une histoire de l'Etat post colonial sénégalais qui ignorait tout

de leur propre histoire . L'impuissance de l'Etat sénégalais à endiguer ce séparatisme tient aussi au fait que ce dernier s'est organisé sans aucune relation avec la société casamançaise . L'identité casamançaise revendique une reconnaissance incompatible avec l'Etat-nation qui n'arrive pas à incarner la nation toute entière . Il y a un véritable décalage entre des institutions importées et les usages et coutumes autochtones . Depuis, de crainte de renforcer le séparatisme casamançais, le pouvoir sénégalais développe des politiques régionales qui marginalisent de plus en plus la Casamance Mais c'est surtout la crise financière de l'Etat sénégalais et la sécheresse qui sévit dans le Nord qui obligent le pouvoir à ouvrir la région de Casamance aux capitaux étrangers pour la tourisme, et aux paysans du Nord attirés par des terres fertiles et bien arrosées . Cette ouverture entraîne une frustration des autochtones qui se sentiront dépossédés et pillés .Dès lors, « qu'ils agissent de l'accaparement des terres, de l'exploitation des forêts et des eaux, ou de l'accès aux postes de responsabilités, les Casamançais ont le sentiment d'être exclus au profit des clients du pouvoir » . Ce pouvoir étant aux mains des « nordistes », ceux-ci ont favorisé systématiquement leur clientèle politique, à commencer par les grands marabouts du Nord appuyés sur les confréries musulmanes »¹. Depuis, se sont développés des attitudes de rejet à l'égard des nordistes .

Pour circonscrire le conflit, le gouvernement sénégalais divise la Casamance en plusieurs zones afin d'isoler la Basse Casamance considérée comme la partie la plus active de la rébellion . Parallèlement, le gouvernement affiche une volonté politique pour désenclaver la Casamance afin de mieux l'intégrer dans l'ensemble sénégalais . Malgré tous ces efforts, la logique de bipolarisation semble l'emporter . Aucune des parties en conflit ne semble disposer à faire des concessions . Néanmoins, le 3 décembre 1995, le secrétaire général du MFDC lance un nouvel appel à la paix, assorti d'une proposition de calendrier pour l'ouverture des négociations avec le pouvoir de Dakar . Il fixe notamment la date du 8 janvier 1996 pour le début des pourparlers et, celle du 8 avril 1996 pour les négociations sur le terrain . Dans le même temps, il décrète l'arrêt unilatéral de toute activité guerrière sur toute l'étendue de la Casamance et demande à toutes les forces combattantes du MFDC, tous fronts confondus, de déposer les armes . Avant cette offre de paix, le dirigeant historique du mouvement rebelle en résidence surveillée avait reçu le chef d'Etat-major particulier du président sénégalais ainsi que le président de la Commission de la paix , créée en septembre par le gouvernement . A l'issue de cet entretien, la rébellion réclame au gouvernement la libération de tous les détenus casamançais , l'arrêt des arrestations, la restauration et la libre circulation des personnes et des

¹ - Jean- Claude Marut, « La Casamance : du particularisme au séparatisme », Héridote, n°65-66,1992,pp.207-232

biens et le retour des réfugiés dans leurs villages . Le gouvernement sénégalais, malgré l'intensification des opérations militaires dans la région, affiche sa volonté de conciliation en libérant plusieurs prisonniers soupçonnés de complicité avec le mouvement rebelle . Malgré ces négociations en cours, une reprise des hostilités semble inévitable et dans une telle hypothèse, le conflit pourrait alors prendre une autre dimension et fragiliser encore plus l'équilibre de la sous-région déjà en proie au conflit du Liberia . Aujourd'hui, le conflit en Casamance est pour la sous-région un sérieux facteur de déséquilibre .

II – LE CONFLIT EN SIERRA LEONE

Les combats qui faisaient rage au Liberia ont suscité d'intenses efforts diplomatiques en Afrique de l'Ouest car les répercussions de la guerre civile libérienne sur les pays voisins, notamment sur la Sierra Leone , ont mis en relief la dimension sous-régionale du conflit .



La Sierra Leone est une ancienne colonie britannique de la côte occidentale d'Afrique de l'Ouest . D'une superficie de 72 325 km², ce pays est limité par la Guinée au nord et au nord-

ouest, le Liberia au sud-est et l'Océan atlantique à l'ouest(402km de côte). La Sierra Leone fut le premier pays démocratique de la sous-région . En 1967, l'opposition dirigée alors par Saka Stevens remporte les élections législatives . Mais cette victoire est aussitôt suivie de plusieurs coups d'Etat militaires visant à maintenir l'ancien premier ministre au pouvoir . Ce dernier est renversé et un Conseil de réforme militaire instauré . Le 18 avril 1968, un troisième coup d'Etat militaire restaure un nouveau gouvernement civil dirigé par Saka Stevens . Celui-ci promulgue une nouvelle Constitution et institue la partie unique . Le 3 octobre 1985, Le général Momo Joseph, candidat unique, est élu à la présidence de la république .

Mais dès 1991, une guérilla des maquisards du Front uni révolutionnaire (RUF) dirigée par Foday Sankoh et soutenue par le chef de guerre libérien Charles Taylor, est lancée contre le gouvernement en place . Le régime du général Momo ne résistera pas à cette guérilla et sera renversé par une junte composée d'une soixantaine de jeunes militaires mécontents . Un nouveau conseil national provisoire de gouvernement est installé . Malgré ce coup d'Etat, les rebelles continuent leur offensive et se retrouvent aux portes de la capitale . Ces derniers sèment la terreur dans les villages en se livrant à des tueries aveugles, des tortures et exécutions sommaires . A travers tout le pays le crime, les trafics prolifèrent et l'enrôlement des femmes et des enfants est de rigueur . C'est ainsi qu'en 1993 plus de 1 000 jeunes de moins de quinze ans furent recrutés dans l'armée . Ces membres des forces gouvernementales recrutés à la hâte, mal encadrés et surtout mal rémunérés, se livrent aussi à des exactions et des trafics. Dans ce pays où l'Etat n'existe plus, on ne sait pas qui contrôle qui et quoi . Ce pays a souvent connu l'anarchie et il est aujourd'hui difficile de faire la différence entre un soldat régulier et un rebelle . Le Sud, considéré comme le grenier du pays, est entièrement dévasté, et la zone diamantifère située à l'est est isolée . Le Conseil national provisoire de gouvernement, débordé par des soldats des troupes régulières incontrôlés (il semblerait, selon des observateurs qui suivent de près le conflit, que seuls quatre bataillons de l'armée sur sept seraient fidèles au Conseil national provisoire de gouvernement) , fut longtemps soutenu d'abord par la Guinée et le Nigeria, puis par des mercenaires Gurkhas népalais . Aujourd'hui devant les attaques du RUF contre les ressources minières du pays et la désorganisation de l'économie qui s'en est suivie, la junte au pouvoir a fait appel à des mercenaires pour encadrer ses soldats . C'est ainsi qu'environ 150 mercenaires d'une société privée sud-africaine(la société sud-africaine Exécutive outcomes)² assurent l'encadrement des forces gouvernementales en échange d'une concession diamantifère à l'est du pays . Mais six

² - Le monde diplomatique, janvier 1996, p.26

semaines avant les élections législatives et présidentielles fixées au 26 février 1996, un nouveau coup d'Etat a eu lieu mettant fin à un quelconque espoir de retour des civils à la tête du pays .

Ce conflit, selon les chiffres officiels, a déjà fait plus de deux millions de réfugiés (sur une population de quatre millions d'habitants) et quelque 300 000 réfugiés répartis entre la Guinée (160 000) et le Liberia(140 000) . La guerre civile qui ravage le pays résulte cependant davantage de l'extraordinaire chaos économique et de la déliquescence de l'Etat que de luttes interethniques fratricides . Ce conflit ne ressemble en rien à celui du Liberia . Longtemps occulté par la guerre civile au Liberia, il est de loin le plus meurtrier de tous les conflits qui se déroulent dans la sous-région . Aucun espoir de retour au calme n'est perceptible dans le pays, d'autant que le RUF refuse de s'associer au processus de paix . En Sierra Leone, guerre civile, spéculation et trafic entretiennent une formidable disette au sein des populations . Cependant depuis l'élection d'un nouveau président en 1996 et l'accord de paix signé sous l'égide de la Côte-d'Ivoire entre le chef de la rébellion et le gouvernement local, les armes se sont tues . Les deux parties en conflit respectant le cessez-le feu, un calme est perceptible dans le pays qui augure espérons-le d'une résolution du conflit .

CHAPITRE 2

LES PAYS EN ETAT DE CRISE

I - LA GUINEE

Vaste de 245 857 km² , équidistante de l'équateur et du tropique du cancer, la Guinée est bordée par la Guinée-Bissau au nord-ouest, le Sénégal au nord, le Mali au nord-est, la Côte-d'Ivoire à l'est, le Liberia et la Sierra Leone au sud-ouest . A l'ouest, elle est baignée par l'Océan atlantique . Les deux tiers du pays sont montagneux ou accidentés et bénéficient d'une pluviométrie abondante et régulière, ainsi que d'un réseau hydrographique exceptionnellement puissant et équilibré . Ce sont ces deux atouts qui ont fait dire que la Guinée est le « château d'eau » de l'Afrique de l'Ouest . La Guinée est traditionnellement divisée en quatre zones géographiquement différentes : la Basse guinée ; la Moyenne guinée appelée aussi Fouta Djallon ; la Haute guinée ou pays mandingue et la Guinée forestière .

Le pays a été laissé en jachère . La production, le commerce, les transports, le système financier subissaient et continuent à subir le contrôle direct et journalier de l'administration, alors que la structure de l'économie guinéenne repose essentiellement sur la petite entreprise industrielle, notamment en matière agricole et commerciale . Cette politique a eu des conséquences désastreuses sur les équilibres économiques et financiers, sur l'appareil de production mais surtout sur la vie quotidienne du citoyen . Ces structures et comportements économiques et financiers, hérités de la dictature, constituent un sérieux handicap pour le devenir de la Guinée . Mais le facteur qui risque à court terme de fragiliser la Guinée, ce sont les antagonismes ethniques qui sont latents et prompts à ressurgir à chaque occasion de troubles sociaux .



En effet, en Guinée, les références ethniques sont l'un des principaux déterminants de la vie publique . Depuis l'époque coloniale, l'histoire de ce pays est jalonnée de tensions ethniques . A l'origine de la vie politique guinéenne, il y eut des groupements ethniques et

régionalistes : l'Union du mandé ; l'Union forestière ; l'Union de la Basse guinée ; l'Amicale Gilbert Vieillard pour le Fouta Djallon ; l'Union des métis etc.

Trente-huit ans après son indépendance, la Guinée ressemble à un pays au sortir d'une guerre . On mesure aujourd'hui à quel point l'héritage idéologique de vingt-six années du régime du parti-Etat continue de peser négativement sur la société guinéenne . La corruption y est généralisée dans tous les rouages de la société . L'ethnocentrisme est poussé à l'extrême . Les dirigeants actuels issus d'élections truquées, sans assise populaire, affichent leur volonté de se maintenir au pouvoir, quelles qu'en soient les conséquences pour eux-mêmes et le pays . Pour le pouvoir en place, il s'agit d'une véritable crise de légitimité, car si le président Lansana Conté reste aujourd'hui à la tête de l'Etat, il ne le doit pas au soutien du peuple qui est resté indifférent à la récente tentative de coup d'Etat (Février 1996) mais à la fidélité de sa garde personnelle et au soutien de la France .

La Guinée est aujourd'hui une société aux profondes blessures ruinée et sans perspective d'avenir . L'une des causes de cette crise de la société guinéenne est le fait que le pouvoir actuel ne veut pas rompre avec les vingt-six années de la dictature de Sékou Touré . Malgré l'amorce d'un semblant de démocratie, le pays est sans référence positive et l'idéologie et les pratiques politiques de l'ancien régime sont toujours présentes . Le pouvoir est considéré comme le seul moyen pour assouvir des aspirations individuelles, familiales, régionales ou ethniques . Depuis le régime tyrannique de Sékou Touré jusqu'à celui du Président Conté en passant par le CMRN , les pratiques politiques sont restées les mêmes . Les populations guinéennes condamnées à suivre dans un dénuement total ne croient plus à leurs dirigeants . De nombreuses villes de la Guinée, confrontées au problème des réfugiés fuyant les violences des guerres du Liberia et de la Sierra Leone, ne sont plus sous administration de l'Etat guinéen . Toutes les conditions d'une profonde crise interne sont réunies : chômage, alcoolisme, corruption, drogue, insécurité, banditisme, prostitution, gabegie des dirigeants, trafic d'armes, d'or et diamant comme en Sierra Leone . Le pouvoir politique en place se singularise par la spéculation, le luxe et la corruption . L'Etat pratiquement inexistant, car privatisé dans ses fonctions essentielles, est placé au service exclusif d'argentiers médiocres et revanchards laissés par le régime de Sékou Touré et habilement utilisés par l'actuel pouvoir . Cette administration, dont les effectifs sont en cours de réduction conformément aux décisions des institutions internationales (FMI et Banque mondiale), demeure tatillonne et bureaucratique, constitue un frein sérieux à l'application de toute mesure de réforme décidée par le pouvoir politique . Comme dans nombre de pays de la sous-région, l'administration de

l'Etat s'est complètement délitée . La capacité administrative s'est fragilisée à tel point qu'au niveau de plusieurs régions, c'est l'Eglise, les communautés villageoises, les ONG, et les confréries religieuses qui ont pris le relais de l'Etat . Certes, la nomination le 9 juillet 1996 d'un technocrate, dont nul ne conteste les compétences, est un grand pas dans la bonne direction .

Les forces de police, de gendarmerie et autres brigades antigang, encadrées et formées par des instructeurs français, se livrent à des tortures et brimades sur les populations . Le banditisme ,le vol et le viol sont plus le fait de militaires que de civils . La jeunesse, victime des mesures d'ajustement structurel des institutions internationales, est désœuvrée et livrée à elle-même . Depuis les dernières élections présidentielles de décembre 1993, le pays est bloqué, car ces consultations n'ont pas permis l'avènement d'un réel pouvoir démocratique mais ont surtout consolidé le pouvoir issu du coup d'Etat militaire et policier du 3 avril 1984 . Cette situation fait dire à tous les spécialistes et autres observateurs que les frustrations et jalousies accumulées au fil des années feront de la Guinée le prochain pays inscrit sur la longue liste de pays victimes de conflits internes dans la sous-région car soumise à une économie de pillage organisé . Tous les ingrédients d'un conflit interne sont réunis, il suffit d'une simple étincelle pour allumer la flamme de la guerre civile .

L'instabilité qui s'est installée au Liberia et en Sierra Leone est une véritable menace économique, politique et militaire pour la Guinée . Ces conflits ont favorisé le développement du banditisme, de trafics et contrebandes . Les crises internes dans ces deux pays ont entraîné une prolifération de bandes armées et un grand nombre de personnes déplacées, ce qui constitue une situation préoccupante pour la Guinée . On assiste à une circulation de stocks considérables d'armes légères échappant à tout contrôle des autorités guinéennes . Dans toutes les villes frontalières du pays, les rebelles, les militaires et autres commerçants véreux se livrent en toute impunité au commerce des armes et munitions de guerre .

Face à cette situation, les autorités guinéennes, la CEDEAO, voire l'OUA devraient se préoccuper de la situation précaire de ce pays . D'autant que la liste des pays susceptibles de basculer dans une crise interne ne semble pas close si l'on prend en compte la fragilité de certains Etats comme la Guinée-Bissau, la Mauritanie, la Gambie et le Mali . Bien que ces crises ne soient pas des crises inter étatiques, elles revêtent néanmoins une dimension régionale .

II – LA SITUATION DU NIGERIA

Avec une superficie de 923 768 km² et une population de 118 millions d'habitants ³, le Nigeria est de loin plus grand pays de l'Afrique de l'Ouest. Lagos, la capitale avec 10 millions d'habitants, est plus peuplée que la majorité des pays de la CEDEAO. Un africain sur quatre est nigérian. Cette importance démographique fait du Nigeria l'un des rares marchés rentables du continent. Le Nigeria possède à lui tout seul le quart de la population, près de la moitié du PNB et 40% du commerce extérieur de l'Afrique. Ce pays détient un certain nombre d'atouts dont le premier est sa position stratégique à la charnière du continent. Ce géant possède en outre des ressources naturelles considérables dont le pétrole. Le Nigeria est le septième pays producteur de pétrole, ses exportations s'élèvent à 1,3 million de barils par jour, cette production assure au pays un revenu relativement élevé en pétrodollars, ce qui justifie l'intérêt que lui portent les investisseurs étrangers. Ce pays possède en outre une des



main-d'œuvre la plus qualifiée du continent issue de ses vingt-deux universités et instituts de technologie.

³ – François Géré « PUISSANCES ET INFLUENCES », Février 1999, P. 154

La géopolitique du Nigeria s'est toujours organisée sur les bases des pays riverains, notamment de la région ouest africaine ; il s'agit d'affirmer la capacité des africains à gérer leurs propres affaires . Le Nigeria s'emploie à inviter les autres pays de la sous-région à rejeter les influences extérieures et à s'unir à travers la CEDEAO pour définir leur voie propre.

Malgré son ancrage dans le camp occidental, la diplomatie nigériane s'est toujours inscrite au sein du mouvement des pays non alignés et du courant tiers-mondiste . Ce pays réaffirme sans cesse sa politique d'autonomie, de non-alignement, de montée en puissance et de guidance africaine et noire, à entretenir des rapports positifs avec l'ex-bloc de l'est et Cuba . Cette position a permis au Nigeria d'équilibrer ses rapports avec un occident hégémonique, de jouer des rivalités entre les puissances extérieures et de promouvoir ainsi ses propres objectifs régionaux .

Mais ces atouts économiques, stratégiques et démographiques ont créé de véritables problèmes d'organisation de l'espace . Depuis son indépendance, ce pays est en crise permanente . Il n'a connu que deux régimes démocratiques civils et deux régimes militaires . Toute l'histoire de ce pays se résume en une succession de crises internes graves .

Aujourd'hui, l'unité du Nigeria est un enjeu conscient, mais non une réalité . La récupération des champs pétrolifères de Biafra et le boom pétrolier des années 1970 donnaient certes l'illusion de richesse, mais empêchaient aussi une réflexion plus serrée sur les problèmes de développement se posant au pays .

L'équilibre régional et ethnique dans le partage des gains et des activités est une contrainte permanente au Nigeria, mais lorsque les caisses de l'Etat sont vides, les problèmes révélés par la guerre du Biafra resurgissent et les régions, voire les classes dominantes, reprennent de l'ascendant sur le régime politique en place . Dès lors, les trois pôles très peuplés du pays se livrent à une concurrence acharnée et tout est prétexte à conflits .

Pour l'Afrique de l'Ouest, le pouvoir militaire en place au Nigeria symbolise l'une des dernières dictatures militaires . En effet, le Nigeria, le plus grand pays d'Afrique, l'un des plus prospères, le plus divers aussi, est actuellement un Etat à la dérive aux mains de généraux corrompus . Alors que ce pays devrait être le véritable chef de file de la construction sous-régionale, voire régionale, il en est à présent le paria . Pourtant , le Nigeria reste un pilier incontournable de la construction de la Communauté ouest africaine . Mais ayant à sa tête une équipe militaire dont le dessein politique est de se maintenir au pouvoir, ce pays ne peut assumer pour l'heure ce rôle de leadership .

Dans de telles conditions, les prétentions du Nigeria à conduire une politique étrangère dynamique dans le cadre régionale repose sur des bases fragiles . Néanmoins, si ce pays surmonte ses crises intérieures qui menacent sa stabilité et son dynamisme, il pourra dès lors entraîner la CEDEAO dans une démarche de développement à la mesure des capacités communes . En revanche, l'implosion de ce pays aura des conséquences graves sur la sous-région et le continent noir tout entier .

Une véritable Communauté sous-régionale ne sera possible que si ce pays devient un Etat de droit et un exemple pour le reste du continent . C'est pourquoi il est urgent que la Communauté internationale et l'Afrique fassent pression pour que les militaires nigériens quittent le pouvoir et que s'installe enfin dans ce pays un véritable Etat de droit .

DEUXIEME PARTIE

LA PREVENTION DU CONFLIT DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Il n'y a pas eu dans la sous-région de course aux armements car les conflits majeurs sont inexistantes . Le rôle des forces armées se limite à des missions de maintien de l'ordre intérieur. En raison de leur faiblesse opérationnelle, la majorité des Etats de l'Afrique de l'Ouest s'en remettent pour leur sécurité à la puissance de tutelle (en l'occurrence la France), leurs forces armées servant tout juste de premier échelon lors des crises . C'est pour compenser cette insuffisance et s'assurer une sécurité, condition sine qua non pour un meilleur développement, que beaucoup de pays de la sous-région ont signé des accords bilatéraux de défense ou de coopération .

CHAPITRE 1

LES ACCORDS DE COOPERATION EN MATIERE DE DEFENSE

I - LES ACCORDS BILATERAUX FRANCO-AFRICAINES

A- La politique de coopération militaire française en Afrique de l'Ouest

Pour des raisons historiques, la France est la première puissance à établir des accords militaires, non seulement avec les ex-colonies francophones, mais aussi avec d'autres pays de la sous-région . La politique de la défense de la France en Afrique repose sur un support juridique : les accords bilatéraux qui la lient à bon nombre de pays africains . Deux types d'accords sont signés par la France et les pays africains :

1 - Les accords de défense , signés avec huit pays d'Afrique dont trois de la sous-région (Côte-d'Ivoire, Sénégal et Togo) , ont une portée politique importante . Par ces accords, la France s'engage, sur demande formelle des Etats qui se sentent menacés, à leur apporter son soutien logistique et l'assistance de ses forces armées . Les Etats africains signataires sont tenus de mettre à la disposition des forces françaises les installations nécessaires à la mise en œuvre de l'accord . Des concertations périodiques sont prévues pour tenir à jour les modalités d'exécution de ces accords . Des manœuvres communes, interarmées, permettent de tester les conditions d'engagement des forces françaises aux côtés des forces nationales .

Le principe fondamentale des accords de défense consiste à offrir aux Etats la possibilité de faire appel à la France, en cas d'agression extérieure, pour assurer leur défense . En contrepartie, les Etats bénéficiaires doivent mettre à la disposition des forces armées françaises pour exercer leur part de responsabilité dans la défense commune . Certains de ces accords prévoient même des dispositions relatives au régime des matières premières (hydrocarbures) et , exceptionnellement, au maintien de l'ordre . Mais ces clauses relatives au maintien de l'ordre ont été dénoncées partout, sauf par la Côte-d'Ivoire . C'est par le biais de ces accords de défense que les forces françaises disposent encore de bases en Afrique de l'Ouest .

Ces accords de défense relèvent de plusieurs catégories : ceux qui stipulent que l'aide de la France ne peut être demandée que pour les besoins de la défense extérieure et ceux, rares, qui prévoient la possibilité d'intervenir pour la défense intérieure et le maintien de l'ordre . Enfin, quelques accords sont complétés par des conventions spéciales sur les conditions de la

participation éventuelle des forces armées françaises au maintien de l'ordre public sur le territoire du pays concerné .

2 - Les accords de coopération militaire , appelés aussi accords d'assistance militaire technique (AMT) , signés avec vingt-trois pays d'Afrique dont neuf de la CEDEAO . Cette coopération est conduite par la mission militaire de coopération (MMC) . Fondée en 1959, et placée sous l'autorité directe du ministère de la Coopération, elle est néanmoins responsable vis-à-vis du ministère de la défense de l'emploi et de l'administration du personnel et des moyens militaires mis à sa disposition .

En dehors de ces accords, la France peut aussi intervenir dans le cadre des opérations de maintien de la paix des Nations Unies . Elle le peut aussi en cas de trouble qui menacerait la sécurité de ses ressortissants . Outre ces accords de défense et de coopération militaire qui lient les Etats de l'Afrique de l'Ouest à la France, certains Etats de la sous-région participent à des pactes régionaux de défense . Ces différents accords entraînent des obligations pour la France et les pays bénéficiaires .

B - Les obligations de la France dans le cadre des accords de défense

La France s'est engagée à tenir des troupes entraînées, accoutumées aux conditions climatiques locales, prêtes à intervenir militairement au profit du pays demandeur, soit à partir de la France, soit à partir d'une base établie dans le pays .

C - Les obligations de la France dans le cadre des accords militaires de coopération technique

Elle doit assurer la formation des personnels militaires étrangers, mettre à disposition des pays signataires les personnels de l'assistance militaire technique et répondre aux besoins d'équipement par le biais de cession gratuite ou onéreuse .

D - Les obligations des Etats africains dans le cadre des accords de défense

Les Etats doivent impérativement solliciter chaque fois l'intervention de la France, qui trouve son fondement juridique soit dans ces accords, soit par application de l'article 51 de la Charte des Nations Unies . Ils doivent, en outre, mettre des installations logistiques à la disposition des forces françaises et faire connaître leurs besoins en stagiaires . Cette

intervention n'est jamais automatique, mais laissée à l'appréciation de la France . Elle peut aussi intervenir dans des pays avec lesquels des accords n'existent pas, soit à la demande de ce pays, soit pour défendre des intérêts qu'elle estime vitaux . La France a donc des impératifs résultant de ses engagements politiques en Afrique (ce sont les accords de défense) . Il faut noter que lesdits accords sont laissés volontairement dans un flou juridique .

II - LES AUTRES ACCORDS DE COOPERATION MILITAIRE

La coopération militaire ne doit servir dorénavant qu' à l'enracinement de l'Etat de droit dans les pays de la sous-région . La France n'aura plus à l'avenir le monopole de l'intervention en Afrique, mais elle doit aider à la mise en place d'un système de défense sous-régional . Aussi le France devra-t-elle réorienter certains aspects de sa coopération militaire . Les actuels accords de coopération ne sont plus adaptés à la situation car toute intervention française sera désormais entachée d'illégitimité . Cependant, par l'aide et l'assistance technique, la France peut favoriser une coopération régionale africaine qui ne sera ni incompatible avec ses intérêts, ni avec ses engagements dans la sous-région .

La France n'est bien évidemment pas la seule puissance à avoir signer des accords de coopération avec les pays africains . La Grande-Bretagne, le Portugal mais aussi les Etats-Unis, l'ex-URSS et la Chine sont liés avec de nombreux pays de la sous-région (Nigeria, Guinée, Guinée-Bissau, Mali) .

A- La politique de coopération militaire des Etats-Unis en Afrique de l'Ouest

Avant la chute du mur de Berlin et l'éclatement de l'Union soviétique, la politique américaine se résumait à un souci d'équilibre en limitant la percée de l'URSS dans cette région . L'Afrique a occupé une place importante dans la compétition Est-Ouest . Les Etats-Unis disposent en Afrique de l'Ouest de facilités militaires (droit de survol, d'escale et de transit) .

Les fournitures d'armes des Etats-Unis visent à préserver les intérêts de cette puissance en Afrique, en maintenant dans sa mouvance les pays qui risqueraient de tomber dans la zone d'influence soviétique . Le premier pays de l'Afrique de l'Ouest à établir les liens privilégiés avec les Etats-Unis fut le Liberia . Ce pays signa des accords les 8 juin 1943, 11 janvier 1951, 16-19 novembre 1951 et le 8 juillet 1959, accordant aux Etats-Unis des facilités de communication .

Mais c'est avec le Nigeria, considéré comme la puissance sous-régionale, que les liens sont les plus forts . C'est autour de ce pays que les Américains établissent une zone dite de « stabilité », fermée à la pénétration libyenne considérée comme une menace sérieuse dans la région . Parmi les grandes puissances, les rôles étant partagés, c'est à la France que les Américains laissent le rôle de protecteur car c'est la zone d'influence française . Lorsque l'Afrique était un enjeu stratégique (elle ne l'est plus aujourd'hui) , les Etats-Unis ont laissé le premier rôle à la France . Les Américains ne sont pas prêts à s'engager directement en Afrique de l'Ouest . Ils ne peuvent pas et ne veulent pas, pour des raisons politiques et même financières . Les Etats-Unis ont considérablement diminué leur aide militaire aux Etats ouest africains : dix fois moins aujourd'hui qu'il y a une dizaine d'années . Seuls subsistent quelques programmes de formation de stagiaires, la fourniture de matériels retirés des surplus d'Europe et la collaboration à certains travaux d'infrastructure . Néanmoins, les Etats-Unis devraient cibler leur influence sur quelques pays qui présentent des atouts stratégiques .

L'influence américaine dans les politiques de défense des pays d'Afrique de l'Ouest reste donc limitée et ne répond qu'à des soucis d'ordre géopolitique et stratégique .

B - La politique militaire de l'ex-Union soviétique

L'Union soviétique a en effet signé des accords importants dans ce domaine avec la Guinée, le Bénin, la Guinée-Bissau . Le motif politique : contrecarrer la tentative de pénétration chinoise . Mais la percée soviétique a reposé sur l'assistance militaire . Plusieurs Etats de Afrique ont équipé leurs armées de matériels soviétiques (ce fut le cas de la Guinée, du Mali, du Cap-Vert, de la Guinée-Bissau) . Par le biais de cette coopération, l'URSS a acquis des points d'appui pour sa flotte et des escales aériennes en Guinée et au Mali .

Depuis 1976, l'Union soviétique est devenue un facteur principal du jeu diplomatique et militaire en Afrique . Néanmoins, on assiste aujourd'hui à un recul de la position soviétique, due essentiellement à la faillite économique des Etats qui ont choisi le modèle soviétique (Guinée, Bénin, Mali) et à l'impuissance de Moscou à régler militairement les conflits régionaux . Les graves difficultés intérieures de l'ex-Union soviétique (explosions des nationalismes) amènent aujourd'hui ses dirigeants à adopter dans ses relations avec l'Afrique d'aujourd'hui une politique qui repose sur trois principes :

- abandon de la logique de confrontation ;
- recherche d'une approche commune des conflits régionaux avec les Etats-Unis ;
- abandon de la prédominance de la coopération militaire .

Cette nouvelle orientation a eu pour conséquence l'amorce d'un processus de règlement des conflits régionaux en Afrique . En Afrique de l'Ouest comme ailleurs en Afrique, la politique de l'Union soviétique s'est limitée essentiellement à l'aide aux mouvements de libération et aux pays d'obédience marxiste-léniniste . Les autres pays n'étaient aidés que s'ils en faisaient la demande . La philosophie de la stratégie militaire soviétique s'inscrivait alors dans une compétition Est-Ouest .

La Guinée a été en Afrique de l'Ouest le premier pays à bénéficier de l'aide soviétique . Dès 1960, un crédit de 3 millions de dollars fut accordé à ce pays pour l'achat d'armements . En 1961, le Mali emboîta le pas à la Guinée . Mais en 1968 la chute du président Modibo Keita freina l'aide militaire soviétique . Aujourd'hui, il n'existe pas de politique africaine de la Russie .

C - La politique de coopération militaire chinoise

Le processus de décolonisation des pays africains est à l'origine de l'intérêt que la Chine va porter à cette région . L'accession à l'indépendance va en effet donner à la Chine la possibilité d'entrer en rapports avec ces nouveaux pays. Les dirigeants chinois vont s'attacher, d'une part, à nouer des relations avec les pays nouvellement indépendants et progressistes et, d'autre part, à tenter de tirer profit des conflits qui vont éclater dans la région . C'est ainsi que la Guinée, le Ghana et la Mali vont nouer des relations avec la Chine dès les années 1960 . Cette dernière a toujours eu une place significative dans cette partie du monde comme fournisseur d'armement mais elle n'a en Afrique de l'Ouest aucun accord de défense ou d'assistance militaire . Cependant, son industrie d'armement, même si elle est moins performante pour le moment que celle des deux grands, est très active dans la région .

Dans la sous-région, la Chine porte son intérêt beaucoup plus sur les industries agricoles que sur les industries lourdes . Elle pratique une véritable assistance technique non autoritaire et de proximité contrairement aux puissances du nord .

Avec l'émergence prévisible de la Chine comme puissance de la prochaine décennie, l'Afrique de l'Ouest devra diversifier son approvisionnement et donc développer des relations avec les Chinois . Les pays de l'Afrique de l'Ouest ont tout à gagner à établir une coopération étroite avec la Chine, surtout dans les domaines agricoles et industriels . La Chine aide le continent africain dans un esprit très militant par le soutien aux mouvements révolutionnaires . Cette aide est un devoir politique vis-à-vis des pays qui souhaitent se dégager de l'emprise de certaines nations et est accordée dans le respect de la souveraineté des Etats qui en

bénéficient . C'est une aide qui, en raison des besoins de la Chine, pays en voie de développement elle aussi, a ses limites .

CHAPITRE 2

PERSPECTIVE ET CREDIBILITE D'UNE DEFENSE SOUS-REGIONALE

La sécurité et la défense de la sous-région doivent tout à ces accords bilatéraux de coopération car aucune organisation régionale (même l'OUA) n'a pris en charge ces problèmes . Conscients de cette lacune, les pays de l'Afrique de l'Ouest ont amorcé une perspective de défense communautaire à l'extérieur de l'OUA .

I – CONDITION DE LA MISE EN PLACE DE LA FORCE COMMUNE DE DEFENSE

C'est dans le domaine de la défense que les efforts les plus soutenus ont été accomplis . Les Etat membres de la CEDEAO ont signé un protocole d'assistance mutuelle en matière de défense (PAM) car ils se sont rendus compte que les problèmes de défense et de sécurité sont « les maillons de toute identité nationale ou régionale pour tout peuple en marche, conscient du prix à payer pour être bâtisseur de sa propre histoire »⁴ .

C'est sans doute par le renforcement de telles alliances que l'Afrique de l'Ouest connaîtra le retour progressif à une relative stabilité . Mais ce type d'alliance ne peut se concevoir que dans la mesure où les références politiques sont communes . Or il existe des disparités géographiques, humaines et politiques, trois facteurs défavorables à une tentative de mise en place de système de défense communautaire . En effet, l'Afrique a été le carrefour où se sont rencontrées de nombreuses races et civilisations . A ces diversités, le découpage étatique issu de la colonisation a ajouté de profondes disparités, qui s'observent aussi au niveau de la répartition géographique des ressources naturelles .

La variété des régimes politiques existant en Afrique de l'Ouest a été aggravée par l'ingérence des puissances colonisatrices . Les différents accords de coopération ont joué dans

⁴ Tshiyembé Mwayila et Bukasa Mayélé, L'Afrique face à ses problèmes de défense et de sécurité, Présence Africaine, 1989, p. 14

la formation des structures militaires de chaque Etat, où l'on constate la même disparité que dans les autres domaines . C'est ce qui explique l'échec de toute tentative de système d'alliance militaire au niveau régional, voire sous-régional . Pour certains pays, l'outil militaire sert une vocation hégémonique sous-régionale, ce qui nuit à tout projet d'alliance . d'autre Etats redoutent d'y perdre leur souveraineté . Ainsi en Afrique de l'Ouest, les forces nigérianes représentent plus de la moitié des effectifs militaires de l'ensemble des quatorze pays de la sous-région . Ces déséquilibres militaires s'expliquent aussi par l'impossibilité pour nombre d'Etats d'assurer eux- mêmes leur défense . Il en est ainsi pour les Etats de petite taille et de faibles ressources . La sous- militarisation est particulièrement sensible dans les pays francophones, qui on choisi à l'indépendance la protection de la France . Aujourd'hui l'Etat post colonial reste le principal obstacle à l'émergence d'une stratégie de défense collective . Il est devenu l'instrument d'un pillage sans précédent au service des cadres africains qui ne distinguent pas les biens publics de leur propre patrimoine . Cette colonisation intérieure des cadres africains a privé l'Etat post colonial de toute perspective de construction d'un destin commun sous-régional et, surtout, a empêché l'Afrique de l'Ouest de se construire un pôle de puissance sous-régionale, que permettrait pourtant l'abondance de ses ressources naturelles et humaines .

Cependant, la stratégie de défense sous-régionale ne sera possible que si les Etats de l'Afrique de l'Ouest accordent à leur organisation une capacité et une volonté politique à la mesure de l'enjeu . En effet, la véritable sécurité ouest africaine se situe dans l'action commune des Etats membres agissant en vue d'intérêts communs, qu'ils soient d'ordre politique, économique , culturel ou militaire .

Mais toute organisation régionale ou sous-régionale n'a d'intérêt que si elle arrive à réaliser les objectifs qu'elle s'est assignés . Les Africains de l'Ouest doivent désormais prendre conscience que leurs ressources ont toujours servi à l'épanouissement des autres pays, et qu'une intégration sous-régionale s'avère indispensable à leur propre épanouissement .

Une armée ouest africaine unifiée doit être mise en place sur la base d'une véritable politique sous-régionale de défense . Si l'Afrique de l'Ouest veut avoir une réelle politique de défense et de sécurité sous-régionale, elle doit se doter d'une force armée sous-régionale unifiée et moderne .

Les Etats membres de la CEDEAO ne doivent pas créer une force ouest africaine de défense simplement pour le prestige ou par mimétisme . Ils doivent tirer les enseignements des expériences de force ouest africaine au Liberia, et bien comprendre que les défaillances de

ces forces sont à imputer à la confusion des rôles et à l'imprécision des missions qui leurs ont été confiées .

Or, pour arriver à une force ouest africaine crédible, il faut évaluer les facteurs techniques, stratégiques, humaines et financiers permettant d'atteindre cet objectif . Les mutations géostratégiques qui se sont opérées ces dernières années sont favorables aux alliances régionales et l'Afrique de l'Ouest doit tenir compte de cette nouvelle donne stratégique . Une force de défense commune à l'Afrique de l'Ouest n'est pas incompatible avec l'existence d'armées nationales . Encore faudra-t-il définir les missions des armées nationales dans ce contexte de sécurité collective et celles de la forces commune, et surtout développer une volonté politique . La force de défense commune ne doit avoir comme seul vocation que la maintien de la sécurité dans la sous-région . Il faudra que l'organisation sous-régionale définisse clairement les missions exactes et les conditions d'engagement de la force commune. Elle devra aussi spécifier les conditions de sa mise en œuvre . Pour que l'Afrique de l'Ouest puisse s'affirmer comme réalité politique et culturelle cohérente, il est nécessaire de mettre en place cette force de défense sous-régionale .

Le concept de défense sous-régionale ne doit pas être une illusion . Pour cela, les Etats de la sous-région doivent impérativement dégager les moyens d'affirmer une véritable stratégie collective dépassant les clivages politiques . C'est seulement à ce prix qu'une défense ouest africaine sera possible . La sécurité collective doit s'inscrire dans le droit fil de celle du continent .

II - PREVENTION DES CONFLITS

Tout en exigeant le soutien de la communauté internationale pour prévenir les conflits, la CEDEAO peut prendre les devants en exigeant de ses Etats membres, dans un premier temps, l'arrêt immédiat des importations d'armement qui ne rentrent pas dans le cadre d'une politique sous-régionale de défense . C'est en effet dans ce cadre qu'il faudra discuter de l'avenir des bases militaires étrangères dans les pays de la sous-région .

En outre, avec l'aide des organismes internationaux tels que l'Organisation de l'Atlantique Nord (OTAN) , l'Union de l'Europe Occidentale (UEO) devrait être créé un centre ouest africain du renseignement ou de l'information de défense . En effet, l'information de défense est la pièce maîtresse de tout système de défense commune crédible et, dans une région où les menaces sont permanentes, cette discipline doit occuper une place de choix . Le renseignement est un instrument indispensable aux Etats de la sous-région, intéressés à

couvrir tous les aspects de leur sécurité (activités économiques, sociales, culturelles, militaires) .

A- L'ONU et la tentative de sécurité sous-régionale

Dès 1945, l'Organisation des Nations Unies a eu pour but essentiel de mettre en place un système fondé sur la paix et la sécurité de tous les Etats membres . Elle voulait mettre en place un système de sécurité collective fondé sur un nouvel ordre international . Ses principes directeurs sont réaffirmés dans la Charte . Huit d'entre eux sont très importants :

- Les Etats ne doivent pas chercher d'agrandissement territorial ou autre .
- Les changements territoriaux s'opéreront en accord avec la volonté librement exprimée des peuples intéressés .
- Tous les peuples pourront choisir la forme de leur gouvernement et ceux qui ont été privés par la force de leurs droits souverains les recouvreront .
- On favorisera pour tous les Etats, grands ou petits, vainqueurs ou vaincus, l'accès, sur un pied d'égalité, au commerce international et aux matières premières nécessaires à leur prospérité .
- La coopération économique entre toutes les nations sera assurée en vue d'améliorer les conditions de travail, le progrès économique et la sécurité sociale .
- Après la « destruction de la tyrannie nazie », les Etats établiront une paix garantissant la sécurité des nations et libérant les hommes de la peur et du besoin .
- La traversée des mers et des océans sera libre .
- L'usage de la force sera banni et les Etats instaureront un « système permanent de sécurité général » et le désarmement ⁵

Le chapitre VI prévoit un système de règlement pacifique des conflits en enjoignant aux Etats de s'abstenir, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force . Le chapitre VII est, à notre avis, le plus important car il prévoit de mettre en place les moyens politiques, économiques et militaires pour sanctionner un Etat agresseur . Le conseil de sécurité est seul qualifié en cas d'action de menace contre la paix, de rupture de la paix ou d'acte d'agression . Enfin le chapitre VIII prévoit la décentralisation du mécanisme de la sécurité collective à travers les alliances régionales du type CEDEAO . Ce sont ces trois chapitre qui constituent l'épine dorsale de la légalité internationale de l'ONU . Ils font du Conseil de sécurité le gardien de la sécurité internationale . Mais les système des Nations Unies sera paralysé durant toute la période de la guerre froide et les chapitres de la charte ne seront jamais mis en application, notamment ces fameux chapitres VI, VII et VIII . Le droit

⁵ - D.Colard, Bientôt les cinquante ans de l'ONU : un bilan contrasté, in Défense nationale, octobre 1994,p.51

de veto accordé aux cinq grands pays membres du conseil de sécurité et la guerre idéologique opposant l'Est communiste à l'Ouest capitaliste vont diviser et paralyser l'institution internationale . L'ONU n'a pas pu régler les nombreux conflits qui ont éclaté sur la scène internationale car les membres permanents du conseil de sécurité par simple veto empêchaient l'Organisation d'agir . Il faudra attendre la fin du conflit idéologique entre l'Est et l'Ouest, la dislocation du bloc soviétique et la fin des conflits liés à la décolonisation pour voir l'organisation onusienne se réactiver sans connaître ces blocages paralysants . Aujourd'hui, toutes les conditions sont réunies pour l'instauration d'un système multipolaire dont le creuset serait l'ONU . Mais celle-ci doit se réformer car sa structure actuelle ne correspond plus au nouvel ordre international .

B - OUA - CEDEAO, un partenariat indispensable pour la sécurité sous-régionale

La CEDEAO a fait déjà quelques pas dans le domaine de règlement des conflits en Afrique de l'Ouest même si les résultats ne sont pas à la hauteur des espérances . Sa position géographique fait d'elle l'organisation la mieux placée pour détecter la genèse d'un conflit dans la sous-région . Forte de la connaissance qu'elle a des conflits dans la sous-région, elle peut élaborer des plans d'action à soumettre aux deux organisations chargées comme du maintien de la paix . Il est donc indispensable que toute décision de l'ONU et de l'OUA sur un conflit dans la sous-région ne soit prise qu'après consultation de la CEDEAO et en association avec celle-ci . Pour obtenir des résultats probants dans le règlement des conflits, une véritable coopération doit s'instaurer entre la CEDEAO, l'OUA et l'ONU . Celle-ci est le véritable gage d'une paix durable dans la sous-région . Vu la situation conflictuelle de l'Afrique de l'Ouest, il est urgent pour les deux organisations de définir les modalités d'action. Aujourd'hui , la coopération entre les deux organisations continentales est la seule voie qui permettra de restaurer une paix durable .

La faiblesse de l'ECOMOG au Liberia s'explique en partie par l'appui modéré que les deux organisations chargées du maintien de la paix sur le plan africain et mondial lui ont apporté . En effet , depuis le déclenchement de la crise libérienne l'OUA et les Nations Unies ont brillé par leur absence . C'est seulement sur l'intervention du Secrétaire général de l'ONU que l'effectif de l'organisation est passé de 30 à 150 observateurs .

IL est très urgent de repenser une nouvelle forme de coopération entre l'OUA et la CEDEAO . Pour ce faire, celle-ci doit opérer dans ses structures des réformes profondes qui

doivent intervenir au niveau notamment de la prévention et de la gestion des conflits et du rétablissement de la paix .

Au regard de ces mutations géostratégiques et géopolitiques, l'Afrique de l'Ouest doit atteindre son objectif, celui d'instaurer un système de sécurité collective sous-régionale . Pour ce faire, la CEDEAO doit absolument prendre en main le destin de la sous-région par la définition claire et concise d'une capacité d'action collective . Dans la sous-région, on ne doit plus se contenter de prévenir les conflits, mais plutôt chercher à les circonscrire . Pour aboutir sans trop de difficultés à ce résultat, les responsabilités devront être clairement définies au niveau des institutions .

Une force interafricaine sous l'autorité directe de l'OUA ne saurait être efficace sans une transformation radicale de cette dernière en organisation supra étatique . Dans cette hypothèse, le mécanisme de médiation et de prévention des conflits devra être renforcé pour devenir une sorte de Conseil de sécurité . Le principe de non- ingérence dans les affaires intérieures des Etats membres énoncé dans la charte devra être revu . En outre, il faudra que les Etats membres se résolvent à donner tous les moyens financiers et logistiques à l'organisation continentale pour la mise en place de cette force . C'est au regard de toutes ces difficultés et de l'ampleur des risque potentiels de conflit à travers tout le continent que l'approche sous-régionale est la plus réaliste . Une sous-région comme la CEDEAO offre déjà plusieurs avantages . De par ses structures existantes, elle est la mieux placée pour détecter les conflits . Son intervention au Liberia prouve qu'elle peut intervenir rapidement et à moindres frais . Il serait aujourd'hui plus sage de renforcer une telle structure que de créer une organisation militaire à l'échelle du continent .

CONCLUSION

Face aux bouleversements intervenus depuis 1990, l'organisation des Nations Unies n'a pas encore les moyens de relever tous les défis nouveaux qui lui sont posés . Elle ne cesse d'être sollicitée sans avoir la capacité d'assumer l'ensemble de ses responsabilités . Et l'OUA, freinée par son déficit financier et la réticence des Etats qui redoutent l'ingérence dans leurs affaires intérieures, est paralysée . Par conséquent, le besoin d'un instrument de régulation sous-régional est plus que nécessaire pour assurer une rapidité dans l'intervention et instaurer ainsi une véritable sécurité .

Ce désordre ou nouvel ordre international est marqué par la remise en cause de certains principes fondamentaux de la Charte de l'ONU . C'est ainsi que le vieux principe de souveraineté des Etats est battu en brèche par des interventions internationales pour le maintien de la paix (droit ou devoir d'ingérence à des fins humanitaires) ou de mises sous tutelle ou mandat .

Le principe de l'intangibilité des frontières est fragilisé dans plusieurs régions du monde . Face à ces changements, l'Afrique de l'Ouest doit faire des choix conformes à ses besoins de sécurité en édifiant un système de sécurité collective indispensable à son développement économique et social, ce qui ne sera possible que par une analyse de ses intérêts, une détermination des objectifs pour une politique de défense et de sécurité cohérente et stable car, de par la taille, la complexité et la diversité géopolitique du continent, cette approche sous-régionale est la plus cohérente .

La sécurité de la sous-région dépendra de la capacité des Etats ouest africains à constituer un pôle de stabilité et d'intégration . Le premier objectif de toute politique de défense est d'être en mesure d'assurer seul la défense de ses intérêts contre toute menace , quelle qu'en soit l'origine . C'est pourquoi l'Afrique de l'Ouest ne saurait s'en remettre à d'autres pour la défense de ses intérêts et la perspective de la mise en place d'une force armée alliée de la Communauté permanente et efficace dans le cadre de la CEDEAO ne doit pas être perdue de vue .

Le premier objectif de ce système de défense commune sera de maintenir l'identité et l'indépendance de la sous-région . Mais il n'y aura pas de défense efficace sans une économie saine . La défense étant globale, tout déséquilibre économique et budgétaire compromettrait la sécurité des Etats de la sous-région . Il est évident que c'est l'environnement économique,

monétaire, culturel et politique de l'Afrique de l'Ouest qui donnera son contenu à l'environnement militaire .

C'est pourquoi, l'intégration économique et l'unification politique sont des préalables au système de défense ouest africain . Il est indéniable que la CEDEAO ne sera faible que si elle est capable d'assurer par elle même la défense de son espace géographique .

La sous-région est condamnée à mobiliser ses forces et ses ressources pour relever le défi de son développement . En effet, l'avenir de l'Afrique de l'Ouest ne passe que par un grand ensemble économique . Il est urgent par conséquent de convertir l'espace ouest africain en un espace politique et économique structuré et bien géré . Pour ce faire, la sous-région doit veiller à ce que chaque Etat la composant permette l'expression libre de toutes les opinions . Chacun des Etats doit se transformer en un Etat moderne, démocratique, respectueux des droits de l'homme et du citoyen , et surtout assurant une saine gestion de ses ressources par le biais d'une formation sérieuse . L'intégration économique est pour l'Afrique de l'Ouest la seule chance de sortir de la crise .

Par ailleurs, une politique de défense commune suppose une politique étrangère commune. Politique de défense et politique étrangère doivent être coordonnées car seule cette unification permettra l'instauration d'une véritable politique de défense dans la sous-région . Aussi la connexion entre les domaines de défense, de l'économie et du social, doit-elle pousser les Etats membres de la CEDEAO à accepter que cette dernière devienne une autorité supranationale car tout système de défense commune suppose une politique commune et, par conséquent, l'existence d'une autorité centrale .

La CEDEAO ne doit pas être une communauté hybride c'est-à-dire une simple zone de libre-échange . C'est pourquoi il lui faut un idéal car pour arriver à une communauté d'intérêts, il faut concevoir un idéal commun . A cet égard, la politique ouest africaine de défense doit avoir comme idéal la paix et la stabilité de la sous-région .

Pour mettre en place un système de prévention et de gestion des différends, il faut d'abord évaluer la situation, situer les besoins humanitaires, définir les solutions politiques possibles et surtout le type d'intervention à mettre en place . Pour ce faire, dans chaque conflit qui risque de menacer la paix et la stabilité de la région ou de la sous-région, l'OUA ou la CEDEAO devra faire fi de toute notion de souveraineté et mettre en œuvre un système de sécurité collective adéquat .

Par ailleurs, les dirigeants africains doivent songer à donner de nouvelles frontières aux nations africaines pour rendre celles-ci homogènes, car on ne saurait éluder plus longtemps ce défi historique .

Le niveau des ressources consacrées à la défense de l'Afrique de l'Ouest doit répondre au projet politique défini par la CEDEAO et aux exigences de sécurité du continent . Dans un souci de sécurité de tous les Etats membres, cette sous-région doit participer aux équilibres militaires en Afrique et disposer d'une capacité d'action lui permettant de contribuer à la sécurité et à la défense de l'espace africain dans la perspective, à terme, d'une politique de défense africaine commune . La défense de l'Afrique de l'Ouest dépend du maintien de la stabilité et de la prévention des crises sur l'ensemble du continent .Pour ce faire, la sous-région doit développer les moyens lui permettant de prévoir, prévenir, agir pour assurer une réelle sécurité sous-régionale et participer, selon les directives de l'organisation continentale, à la force de défense africaine .

L'identité politique de l'Afrique de l'Ouest ne pourra s'affirmer et s'exprimer que dans la domaine de la défense . Pour parvenir à une stabilité dans la sous-région, les Etats doivent consentir des efforts et des sacrifices importants sans lesquels l'Afrique de l'Ouest ne jouera pas un rôle clé dans ce projet de défense commune africaine .

La mise en place, au sein de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, d'un mécanisme de sécurité collective, doit traduire la volonté des Etats de la sous-région de résoudre leurs conflits afin de ramener la paix et la stabilité indispensables à leur développement économique . Les dirigeants de la sous-région ne peuvent demeurer longtemps indifférents devant les nombreuses crises internes qui ont causé des milliers de morts et déplacé des millions de personnes . Ils doivent marquer leur volonté de s'attaquer au mal à la racine en consolidant les structures de la CEDEAO .

Désormais, la dynamique de coopération et d'intégration sous-régionale dans laquelle s'est lancée la CEDEAO doit être consolidée par les Etats membres dans de bonnes conditions politiques et militaires, afin de faire de cette sous-région le chef de file et l'exemple sur l'ensemble du continent pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits . Une véritable sécurité ouest africaine ne pourra être garantie qu'à travers la construction d'un espace régional .

Espérons que pour les populations de la sous-région, malgré les difficultés et les obstacles à surmonter par les dirigeants ouest africains, ce mécanisme jouera pleinement son rôle et pacifiera la sous-région afin d'assurer de meilleures conditions de vie et de prospérité aux générations ouest africaines futures . Ce n'est que par une ferme et réelle de volonté politique des dirigeants ouest africains que la CEDEAO pourra y parvenir . /.

Bibliographie thématique

1. Ouvrages généraux

- CHAIGNEAU(Pascal) Dictionnaire des relations Internationales, Paris, Economica, 1998, (592 p.)
- CHAUPRADE (Aymoric),Géopolitique constantes et changements dans l'histoire, Paris, ellipses, 2001 (911 p.)
- Géré (François) , Puissance et Influence 2000, Mille et nuit, 1999, (159 p.)
- GRANVOINNET (Hélène) et SCHNEIDER (Harmut), La gestion de conflits en Afrique, Paris, OCDE, 1998 (134 p.)
- MAMADOU (Aliou Barry), La prévention des conflits en Afrique de l'Ouest, K...
cnvn)
- SUY (Eric)(Sous la direction) ,Conflits en Afrique, Bruxelles, BRIP, 1997 (293 p.)

2. Article du fond

- CHAIGNEAU (Pascal), Pour une typologie des conflits Africaines, Séminaire géopolitique de l'Afrique Noire, Session 2001-2002
- CHAIGNEAU (Pascal), Afrique sub-saharienne, Séminaire géopolitique de l'Afrique Noire , Session 2001-2002
- CLAUDE MARUT (Jean), La Casamance : du particularisme au séparatisme , Héridote, n°65-66 , 1992
- D. Colard , Bientôt les cinquante ans de l'ONU : un bilan contrasté, in Défense nationale, octobre 1994, p.51
- Le monde diplomatique ,Janvier 1996 ,p.26
- SALVETTI (Iceta) , La paix a-t-elle une chance d'être restaurée en Sierra Leone ?, Regard sur le monde, p. 5
- TSHIYEMBE Mwayila et BUKASA Mayélé, L'Afrique face à ses problèmes de défense et de sécurité, Présence Africaine, 1989, p.14

3. Site Internet

- ADJOVI (Roland), Questionnement sur l'ECOMOG :Liberia , Sierra Leone et Guinée-Bissau , www.lexana.org
- TALBOT (Chris), La guerre en Sierra Leone ,4 mai 2001, www.wsws.org
- Guinée : Danger persistant pour les réfugiés, www.hrw.org
- Chronologie : une guerre qui s'éteint, www.rfi.fr

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE.....	2
FICHE DE PRESENTATION.....	3
GLOSSAIRE.....	4
PREAMBULE.....	6
PREMIERE PARTIE	
L'AFRIQUE DE L'OUEST FACE A LA GUERRE	
CHAPITRE 1 : LES CONFLITS INTERNES.....	11
I - Le conflit au Sénégal.....	11
II - Le conflit en Sierra Leone	15
CHAPITRE 2 : LES PAYS EN ETAT DE CRISE	17
I - La Guinée	17
II - La situation du Nigeria	20
DEUXIEME PARTIE	
LA PREVENTION DU CONFLIT DE L'AFRIQUE DE L'OUEST	
CHAPITRE 1 : LES ACCORDS DE COOPERATION EN MATIERE	
DE LA DEFENSE	23
I - Les accords bilatéraux franco-africains	24
II - Les autres accords de coopération militaire	26
CHAPITRE 2 : PERSPECTIVE ET CREDIBILITE D'UNE DEFENSE	
SOUS-REGIONALE	29
I - Condition de la mise en place de la force commune de défense	29
II - Prévention des conflits	31
CONCLUSION	35
BIBLIOGRAPHIE	38
TABLE DES MATIERES	39

